



Communauté de Communes  
Haut-Val-de-Sèvre  
7 boulevard de la Trouillette  
CS90022  
79403 SAINT-MAIXENT-  
L'ÉCOLE

Territoires/GER/  
Aménagement urbanisme  
Réf : ASI/2025

Vouillé, le 23 décembre 2025

**Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre**

Charente-Maritime  
Site principal - Siège Social  
2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 LA ROCHELLE cedex 9  
Tél. : 05 46 50 45 00  
[accueil@cmds.chambagri.fr](mailto:accueil@cmds.chambagri.fr)

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, vous nous avez transmis le dossier de projet, conformément à l'article L153-40 du code de l'Urbanisme prévoyant la notification aux personnes publiques associées.

Deux-Sèvres  
Site principal  
Maison de l'Agriculture  
CS 80004  
79231 PRAHECQ cedex  
Tél. : 05 49 77 15 15  
[accueil@cmds.chambagri.fr](mailto:accueil@cmds.chambagri.fr)

La modification portant sur le reclassement de deux parcelles de la zone 1AU vers la zone UFa (zone urbaine immédiatement constructible à vocation d'activités située dans un environnement urbain). Le secteur à projet se trouve dans l'emprise urbaine de la commune de la Crèche, cette modification doit permettre la réalisation d'un pôle médical et paramédical.

Antennes  
Bressuire (79)  
Ferrières (17)  
Jonzac (17)  
Melle (79)  
Parthenay (79)  
Saintes (17)  
Saint-Jean d'Angély (17)  
Thouars (79)

Après analyse du dossier, la **Chambre d'agriculture émet un avis favorable**, au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et L132-7 du code de l'urbanisme.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Le Président  
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Denis MOUSSEAU

*Denis MOUSSEAU*

✓ 10/10/2025

le 5/03/26  
*Patricia Balthazard*